



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 14 novembre 2024

Délibération n°DCC-2024-111

Rapporteur : M. Hervé GUY

OBJET : **Acquisition amiable terrain ABATTOIR AH 277, 39 et commune de Perrigny**

Président : Monsieur Claude BORCARD

Secrétaires de séance : Monsieur Guillaume BARTHE et Madame Christine LOUVAT

Membres présents :

BORCARD Claude - GROSSET Pierre - POULET Pierre - JANIER Claude - BAILLY Jean-Yves - CORDELLIER Jérôme - JAILLET Antoine - LAGARDE Sylvie - MOREAU Serge - TARTAVEZ Patrick - BARTHE Guillaume - GALLET Maurice - BILLOT Dominique - PATTINGRE Alain - FOURNOT Philippe - LANNEAU Jean-Yves - TISSERAND Sylvie - CAUZO Louis - BAILLY Thierry - LOUVAT Christine - RAVIER Jean-Yves - PERRIN Anne - GAFFIOT Thierry - CHANGARNIER Claude - FATON Nelly - MAILLARD Marie-Pierre - BARTHELET Thomas - FILOTTI Anne - BOTTAGISI Jeanne - RAMEAU Jean-Philippe - OLBINSKI Sophie - GRICOURT Philippe - MINAUD Emily - CHAMBARET Agnès - HUELIN Jean-Philippe - FISCHER Michel - CHANET MOCELLIN Patricia - BUCHAILLAT Jean-Paul - JAILLET Gérard - NEILZ Patrick - BARBARIN André - MONNET Maurice - MATHEZ Sylvie - VINCENT Philippe - JUNIER Michel - CHALUMEAUX Dominique - PYON Monique - THOMAS Jean-Paul - CARON Anne - CHARDON Alexandre

Membres absents excusés :

GUY Hervé donne procuration à BORCARD Claude - ECOIFFIER Jean-Marie donne procuration à CARON Anne - MARANO Paulette donne procuration à LANNEAU Jean-Yves - PARAISSO Nicole donne procuration à RAMEAU Jean-Philippe - GUILLERMOZ Jacques donne procuration à BARTHELET Thomas - ALARY Sylvain donne procuration à JAILLET Antoine - BOIS Christophe donne procuration à OLBINSKI Sophie - PAILLARD Véronique donne procuration à FISCHER Michel - ISSANCHOU Stéphane donne procuration à CHARDON Alexandre - GOUGEON Emilie - BOURGEOIS Willy - ROUPLY Aurélie - TROSSAT Céline - LUCIUS Marie-France

Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents à la délibération : 50
Convoqué le : 8 novembre 2024
Affiché le : 18 novembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

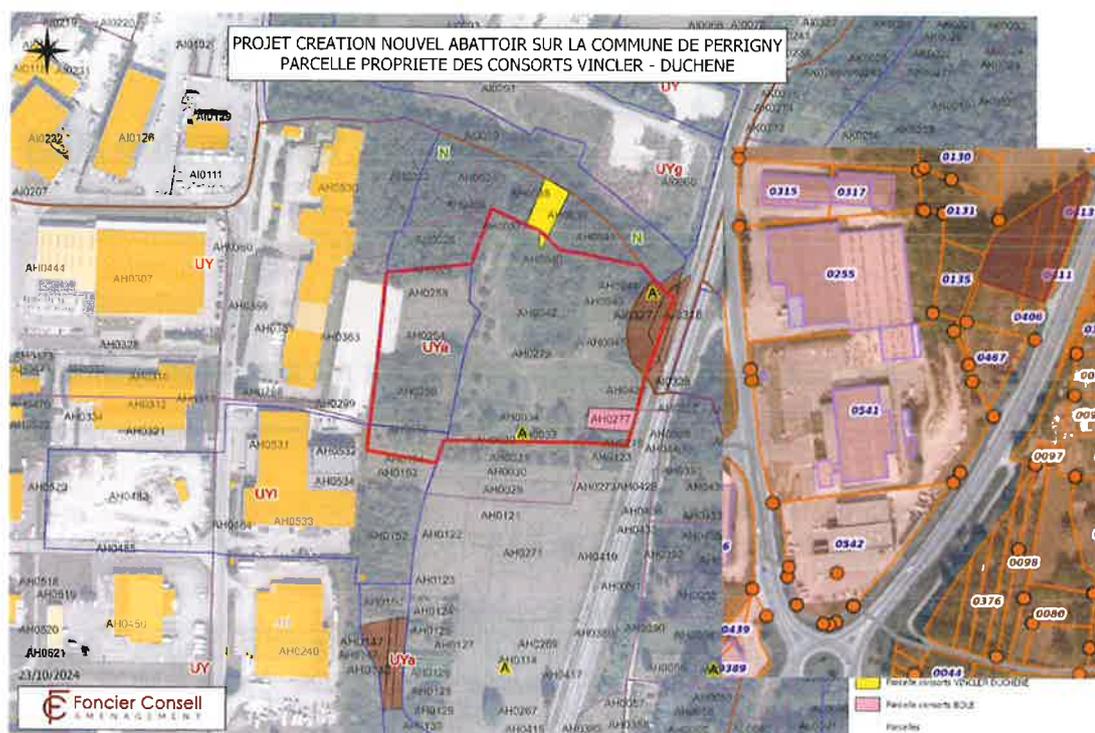
039-200071116-20241114-DCC-2024-111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024

L'acquisition amiable des terrains pour la construction du nouvel abattoir se poursuit (cf délibérations n°DCC-2024-073 et DCC-2024-096). La surface d'emprise sera d'environ 27 000 m².

ECLA a vocation à acquérir ces terrains au regard de sa compétence économique.



1- Un des terrains concernés par ce projet est une parcelle appartenant **aux consorts BOLÉ** et à acquérir en totalité par ECLA.

Commune	Section Parcelle	Lieu-dit	Nature	Surface totale	Surface acquise	Classement PLU
PERRIGNY	AH277	Les Grands Vignes	Pré	510 m ²	510 m ²	A

Le montant de l'offre faite par ECLA s'élève à la somme de **918 € (Neuf Cent Dix Huit Euros)**, répartis comme suit :

Parcelle	Superficie	Prix au m ²	Total indemnité principale
AH 277	510 m ²	0,50 €	255,00 €
Total indemnité principale			255,00 €
Indemnité de emploi : 20% jusqu'à 5 000 € 15% entre 5 001 € et 15 000 € 10% au-delà de 15 000 €			51,00 €
Indemnité pour prise de possession anticipée			30,60 €
Indemnités accessoires : Perte de boisement			581,40 €
OFFRE TOTALE			918,00 €

2- Un autre terrain appartenant **aux consorts VINCLER** est à acquérir en totalité :

Commune	Section Parcelle	Lieu-dit	Nature	Surface totale	Surface acquise	Classement PLU
PERRIGNY	AH39	Sous le Puset	Taillis	725 m ²	725 m ²	N (94%) A (6%)

Le montant de l'offre faite par ECLA s'élève à la somme de **1305 € (Mille Trois Cent Cinq Euros)**, répartis comme suit :

Parcelle	Superficie	Prix au m ²	Total indemnité principale
AH 39	725 m ²	0,50 €	362,50 €
Total indemnité principale			362,50 €
Indemnité de rempli : 20% jusqu'à 5 000 € 15% entre 5 001 € et 15 000 € 10% au-delà de 15 000 €			72,50 €
Indemnité pour prise de possession anticipée			43,50 €
Indemnités accessoires : Perte de boisement			826,50 €
OFFRE TOTALE			1 305,00 €

3- Plusieurs terrains appartiennent à la **commune de Perrigny** et sont situés dans l'emprise du projet ou à proximité permettant d'éventuels échanges parcellaires :

	Contenance en m ²	Zone PLU	Estimation Domaines
AH 405	1160	A et UYa	0,5
AH 409	582	A	0,5
AH 265	96	A	0,5
AH 407	713	A	0,5
AH 149	435	UYa	4,5
AH 148	351	UYa	4,5
AH 147	668	UYa	4,5
AI 327	1225	A - bord de route	0,31
AI 328	145	A - bord de route	0,31
AI 318	514	A - bord de route	0,31
AI 319	311	A - bord de route	0,31
6 200 m²			8 499 €

Le montant de l'offre faite par ECLA s'élève à la somme de **8 499 €**.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 57 voix pour et 1 voix contre (HUELIN Jean-Philippe),

- **DECIDE** l'acquisition aux conjoints BOLE ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, de la totalité en pleine propriété des biens immobiliers situés à Perrigny, cadastrés 411 AH 277 d'une superficie de 510 m², pour un montant total de 918 €,
- **DECIDE** l'acquisition aux conjoints VINCLER ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, de la totalité en pleine propriété des biens immobiliers situés à Perrigny, cadastrés 411 AH 39 d'une superficie de 725 m², pour un montant total de 1 305 €,
- **DECIDE** l'acquisition à la commune de Perrigny ou à toute personne physique ou morale qui s'y substituerait, de la totalité en pleine propriété des biens immobiliers situés à Perrigny, cadastrés 411 AH 405, 409, 265, 407, 149, 148, 147, et AI 327, 328, 318, 319 d'une superficie totale de 6 200 m², pour un montant de 8 499 €,
- **PRECISE** que cette disposition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- **CHARGE** la société FCA de réunir l'ensemble des pièces afférentes à cette opération, et de rédiger l'acte authentique de vente correspondant dont les frais sont à la charge d'ECLA,
- **AUTORISE** M. le Président à authentifier l'acte administratif et M. le Vice-Président à signer la promesse de vente et l'acte administratif à recevoir, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Claude BORDCARD